

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

DIPLOME D'ETABLISSEMENT (CU - CESU - DU - DESU) à compter du 1er septembre 2021

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je suis déjà inscrit.e. à Aix-Marseille Université au titre de l'année universitaire 2021-2022.</p>	<p>J'ai reçu un avis favorable du Centre ou de l'Institut de la Faculté de droit et de science politique.</p>	<p>1 - Je me connecte sur mon ENT rubrique "Réinscription administrative (IA)" en suivant la procédure d'inscription en ligne et je paie les frais d'inscription.</p> <p>2 - Je télécharge et dépose les pièces justificatives demandées dans mon ENT dans la rubrique "Pièces justificatives".</p>	<p>1 - La scolarité vérifie mon inscription et les pièces justificatives.</p> <p>2 - Je reçois un mail qui m'informe que mon inscription est validée et que je peux télécharger mon certificat de scolarité via mon ENT, rubrique "Certificat de scolarité".</p>
<p>* Je ne suis pas inscrit.e. à Aix-Marseille Université au titre de l'année universitaire 2021-2022.</p>	<p>1 - J'ai reçu un avis favorable du Centre ou de l'Institut de la Faculté de droit et de science politique.</p> <p>2- Je télécharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir <p>(disponibles sur le site internet de la Faculté https://facdedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "Diplôme établissement")</p>	<p>1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je remplis mon dossier accompagné des pièces demandées</p> <p>3- Je prends rendez-vous avec la scolarité où je suis autorisé.e. à suivre mes enseignements https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>1 - Je me présente à la scolarité avec mon dossier complet et toutes les pièces justificatives (originaux + copies).</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité.</p>

PROCEDURE D'INSCRIPTION PAR LE WEB - Année universitaire 2020/2021

DIPLOME D'ETABLISSEMENT (CU - CESU - DU - DESU) à compter du 1er septembre 2021

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* Je souhaite régler en 3 fois les frais d'inscription (obligatoirement supérieurs à 1000,00 euros)</p>	<p>➔ 1 - J'ai reçu un avis favorable du Centre ou de l'Institut de la Faculté de droit et de science politique.</p> <p>2- Je télécharge : - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir (disponibles sur le site internet de la Faculté https://facedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "Diplôme établissement")</p>	<p>➔ 1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je remplis mon dossier accompagné des pièces demandées</p> <p>3- Je prends rendez-vous avec la scolarité où je suis autorisé.e. à suivre mes enseignements https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>➔ 1 - Je me présente à la scolarité avec mon dossier complet et toutes les pièces justificatives (originaux + copies).</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité.</p>
<p>* Je suis en reprise d'études (interruption d'au moins 2 ans), je suis salarié, travailleur indépendant, artisan, conjoint d'artisan, profession libérale, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou ma formation est financée par un tiers (employeur, collectivités, pole emploi, OPCO...)</p>	<p>➔ Je suis la procédure d'inscription du service de la Formation Continue : https://facedroit.univ-amu.fr/formation-continue/inscriptions-formation-continue</p>		